

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 mars 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 mars 2024 s'est réuni le Lundi 25 mars 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Jean-Claude, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, HAY Florence.

Pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, de BOULITEAU Bernard à CILLIERES Charles, de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de HAY Florence à FRANCIS Stéphane

C.47

Adhésion au Mouvement pour le développement des villes sous-préfectures -

L'association du Mouvement pour le développement des 235 villes sous-préfectures, rassemble des personnes physiques, pôles de centralité, villes et intercommunalités (EPCI) afin de mener des réflexions.

Ces rencontres peuvent aboutir à une amélioration des villes dans des domaines tels que le développement industriel, économique, touristique, santé/hôpital, sécurité, jeunesses, sports, culture, social, tout en imaginant également des solutions durables concernant les thèmes de la sécurité, de la jeunesse et de l'éducation, couvrant la majorité des sujets garantissant la tenue de l'arc républicain et la promotion des classes moyennes;

L'association se veut autant un laboratoire d'idées qu'un instrument de promotion des territoires

La commune de Marmande, ville Sous-préfecture souhaite donc adhérer à cette démarche.

La cotisation est calculée en fonction du nombre d'habitants sur la commune soit pour 2024
 $17\,741 \text{ habitants} \times 0,09\text{€} = 1\,596,69 \text{ €}$

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'adhérer à « l'association Mouvement pour le développement des villes Sous-préfectures »
- Précise** que le montant de l'adhésion s'élève à 1596,69 € pour l'année 2024.
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 -
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/03/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/03/2024...

Le Secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

